

MAIRIE DE JARNAGES

Compte-rendu sommaire Séance du Conseil municipal du 06 Octobre 2025

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

Budget Locations-Décision modificative suite à modification du plan de financement Bar TABAC

Vu la convention attributive du FEDER en date du 11 juillet 2025 d'un montant de 81 319€

Vu la délibération n°2023-03 portant souscription d'un prêt à court terme d'un montant de 150 000€

Vu la délibération n°2025-03 du 06 Février 2025 portant sur la modification de durée du prêt initialement souscrit

Vu la délibération n°2025-028 en date du 18 juin 2025 portant souscription d'un prêt relais à court terme

Le conseil municipal valide la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		5 681,00			
Autres 75				75888		5 681,00
Fonctionnement			5 681,00			5 681,00
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	5 681,00
Régions 13				1322	H.O.	31 319,00
Emprunts en euros 16	1641	H.O.	150 000,00			
Emprunts en euros 16				1641	H.O.	113 000,00
Investissement			150 000,00			150 000,00

Budget Réseau de chaleur : souscription d'un emprunt sur une durée de 20 ans

Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement des travaux du réseau de chaleur et indique qu'il convient de souscrire un prêt de 150 000€ sur une durée de 20 ans pour solder l'opération de travaux en incluant la requalification du budget en service public administratif non assujetti à la TVA

➤ Vu les propositions de la Banque Postale et de la Caisse d'Épargne

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de financement de la Caisse d'épargne à un taux indexé sur le livret A sur une durée de 20 ans pour un montant de 150 000€.

MAIRIE DE JARNAGES

Budget Réseau de chaleur - Décisions modificatives

Vu le budget réseau de chaleur adopté par délibération n° 2025-021 en date du 14 avril 2025

Vu la délibération n°2025-029 du 18 Juin 2025 portant souscription d'un prêt relais à court terme

Le Conseil municipal décide de prendre une décision budgétaire modificative afin de régler les intérêts à l'échéance au compte 66111 comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Primes d'assurances multirisque	6161		108,00			
Services bancaires et assimilés	627		1 000,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		1 108,00
Fonctionnement dépenses			1 108,00			1 108,00
Solde			0,00			

Vu le budget réseau de chaleur adopté par délibération n° 2025-021 en date du 14 avril 2025

Vu la délibération n°2025-022 du 14 Avril 2025 portant requalification du budget de service public industriel et commercial (assujetti à la TVA) en Service public administratif (non assujetti à la TVA)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin de prévoir les crédits nécessaires pour régler les factures en incluant la TVA et d'inclure l'emprunt d'un montant de 150 000€

Le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations techniques matériel & outillage				2315	H.O.	150 000,00
Investissement dépenses						150 000,00
Solde			150 000,00			
Emprunts en euro				1641	H.O.	150 000,00
Investissement recettes						150 000,00
Solde			150 000,00			

MAIRIE DE JARNAGES

BOOST'COMMUNE 2023-2026 signature de la convention et validation des travaux *Cette délibération remplace la délibération n°2025-023 en date du 14 Avril 2025*

Vu la convention BOOST' COMM'UNE proposée par le conseil départemental de la Creuse
Vu le règlement d'intervention concernant le soutien à l'investissement des communes
Considérant que la commune de Jarnages peut obtenir une aide maximale de 18 800€ sur la période 2023- 2026 pour des investissements éligibles

Monsieur le Maire propose de signer la convention et demander une partie de l'aide pour les travaux de toiture à l'auberge de l'Alzire et le solde de l'aide pour le projet d'atelier des services municipaux.

Le Conseil municipal accepte de déposer une demande de 25% de l'aide pour les travaux de couverture sur l'auberge de l'Alzire dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 6 227.00 HT

Recettes :

- Boost'Communes 1 556.76€
- Commune 4 670.24€

Et accepte de déposer une demande de 25% de l'aide pour le projet de création d'un atelier des services municipaux dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 44 451.72€ HT

Recettes :

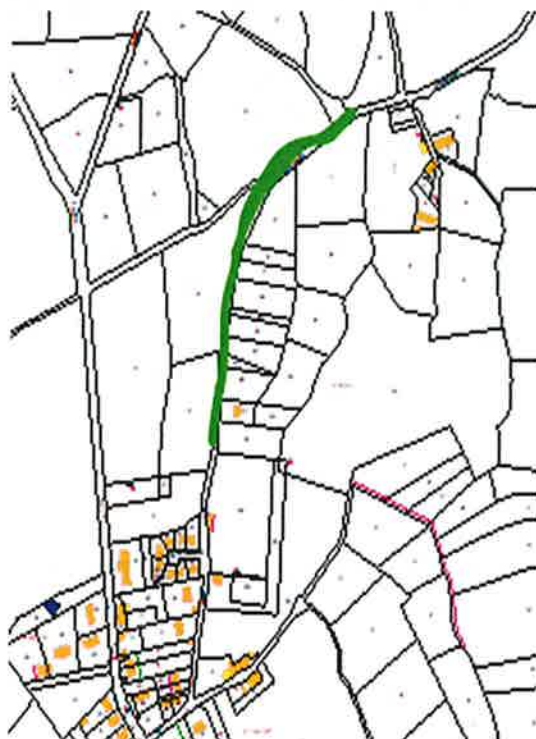
- DETR 17 780.00 €
- Boost'Communes 11 112.93 €
- Commune 15 558.79€

VOIE ET ADRESSAGE : Création de voie

Afin d'améliorer la qualité de l'adressage et de fiabiliser les adresses foncières par la mise à jour de la voirie

Considérant les voies et adresses connues du service départemental des impôts fonciers Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer la route du Breuil partant de la rue Jean Moulin en direction du lieu- dit Le Breuil

Le Conseil municipal, décide de créer la route du Breuil entre la rue Jean Moulin et le lieu-dit Le Breuil comme indiqué sur la délimitation du plan des voies



VENTE TERRAIN LA BRANDE

Vu la délibération n°2025-008 en date du 06 Février 2025 portant cession de la parcelle ZA0013 LA BRANDE

Considérant la proposition d'un porteur de projets qui souhaite acquérir l'ensemble de la parcelle d'une superficie de 29 360 m² pour un montant de 85 360€ TTC

Le Conseil municipal, décide de vendre la parcelle ZA00013 LA BRANDE dans son intégralité pour un montant de 85 360€ TTC

AUTORISATION ACCORDEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil municipal, conformément à l'article L2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune et faire procéder à la démolition du bâtiment cadastré B365 afin d'assurer la sécurité et préserver les biens contigus à cet immeuble

Le Maire,

V. TURPINAT